Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201297-20251216-D2025032-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOC-ENVEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame Virginie DOYEN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 6

Date de convocation : 9 décembre 2025

Présents : Mme Virginie DOYEN, Maire

M. Pascal MONCOUQUT, 1er adjoint ;

Mme Anne-Marie LE GORJU, 2ème adjoint

Mme Catherine MONCOUQUT, Mme Elizabeth MOAL,

Mr Aurélien CHARRIERE

Secrétaire de séance : Mme Elizabeth MOAL,

Délibération N°2025-032

Objet : annulation et correction délibération 2025-031(Décisions modificatives N°3 et N°4)

Mme la maire fait part au conseil d'une erreur d'équilibre dans la décision modificative N°3.

DM N°3 :

Suite à un remboursement de caution non effectué, il convient d'abonder le chapitre 16 Emprunts et dettes de dépenses d'investissement.

Dépense Investissement	Chapitre 16 emprunts et dettes	Article 165 : dépôts et cautionnement	+370€
Dépense investissement	Chapitre 204 Subventions d'équipements versées	Article 2041823 : Subventions d'équipements versées	-370€

DM N°4 : virement de crédit

Insuffisances budgétaires au niveau du chapitre 014

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201297-20251216-D2025032-DE

Dépense fonctionnement	Chapitre 014 Atténuations de produits	Article 739211 : attribution de compensation	+804€
Dépenses fonctionnement	Chapitre 011 : charges à caractère général	Article 615228 Autres bâtiments	-804€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-Valide les décisions modificatives

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Virginie DOYEN

MAIRIE de LOC-ENVEL
Côtes d'Armor 22810